

<http://clx.asso.fr/spip/?De-l-039-importance-du-Logiciel>



De l'importance du Logiciel Libre

- L'Association - Libre et Libertés Numériques -



Date de mise en ligne : vendredi 22 juillet 2016

Copyright © Club LinuX Nord-Pas de Calais - Tous droits réservés

Aujourd'hui je vais parler de logiciels, de pourquoi l'aspect logiciel de votre ordinateur est important, des différents types de logiciels, et pourquoi vous devriez y porter une attention toute particulière (et ce que vous soyez et quelle que soit votre activité). Aussi sensationnaliste que cela puisse paraître, vous devriez vous en soucier tout simplement parce qu'un jour il est fort possible que vous n'ayez plus le droit d'écouter vos MP3, de lire vos documents Word ou d'envoyer des messages à des amis par le net. Vous pensez peut-être que vous pourrez accomplir ces tâches simples à tout jamais parce que, comme l'immense majorité, vous croyez que vous êtes propriétaire de la plupart des données stockées sur votre ordinateur.

C'est là que vous vous trompez.

Avec un peu de chance, cette petite histoire devrait vous rendre conscients de l'importance des politiques et des libertés associées ou non aux logiciels, en plus de leurs caractéristiques purement techniques. Voyez-vous, non seulement vous n'êtes pas l'heureux propriétaire de votre copie de MS Word, de ce nouveau jeu que vous avez acheté, ou encore de votre lecteur multimédia, mais vous n'êtes même pas propriétaire des *moyens d'accéder à vos données*.

"Mais je serai *toujours* propriétaire de mon ordinateur, il est à moi !

Personne ne peut m'empêcher d'écouter ma collection de MP3 (obtenus légalement) !" vous entends-je crier. Pas tout à fait. Voire même pas du tout. Mais pour éclaircir ce point nous devons tout d'abord nous plonger dans le monde obscur des licences logicielles.

La "licence logicielle" (voyez cela comme un accord formel, conceptuellement similaire à un contrat, bien que légalement très différent) est devenue la forme la plus commune de distribution de logiciels. Lorsque vous installez un nouveau programme sur votre ordinateur, vous vous souvenez peut-être qu'on vous invitait à cliquer sur "J'accepte" ou quelque chose de similaire. C'était une invitation à "signer dans la case prévue à cet effet", à formaliser votre acceptation des conditions explicitées dans la licence. Vous êtes légalement lié par cette licence, même si cela n'a pas encore été grandement mis à l'épreuve au tribunal. Il est important de savoir que même si ce n'est pas vous qui avez cliqué sur "J'accepte", en tant que propriétaire de votre ordinateur vous êtes légalement responsable de l'application des termes de la licence.

Assurez vous de bien savoir ce que vous avez d'installé sur votre ordinateur ; cela inclut les logiciels préinstallés par l'assembleur, bien qu'il n'y ait apparemment aucune justification légale au fait que ce soit un commercial de chez Dell qui aie accepté la licence pour vous.

Au grand désespoir de l'industrie informatique, je vais adopter une approche simplifiée du problème et répartir toutes les licences logicielles existantes en deux catégories, que nous appellerons "Ouverte" et "Fermée". Je ne ferai aucun jugement ou a priori sur le prix ou sur les mérites techniques des logiciels distribués sous telle ou telle licence. Beaucoup de gens ont des croyances très fortes à ce niveau, et une discussion des avantages et des inconvénients de chaque licence dépasserait largement la longueur de cet article.

Commençons avec les licences "Fermées", puisqu'elles sont actuellement les plus répandues.

Les licences fermées sont (la plupart du temps) très restrictives sur ce que vous avez (ou non) le droit de faire avec le logiciel.

Typiquement, vous n'avez le droit d'utiliser qu'une seule licence par ordinateur, vous n'avez pas le droit de passer le logiciel à vos amis, et vous n'avez certainement pas le droit de le revendre. De plus, il vous est interdit d'apporter la moindre modification au logiciel en lui même.

Arrêtons nous un instant et examinons de plus près notre programme de lecture de MP3. Nous voyons à présent que non, nous ne sommes pas les propriétaires du programme qui nous permet d'écouter notre album *Best of Céline Dion*, bien que nous ayons payé et pour le logiciel et pour l'album en question (devinez quel achat je regrette le plus). Et qu'en est-il de baladeurs comme l'iPod ou l'Archos ? Il doit certainement être possible de "posséder" un tel appareil ? Là encore, la réponse est oui et non. Bien que vous ayez acheté la boîte pleine d'électronique, vous n'avez acheté qu'une *licence* d'utilisation du logiciel se trouvant dans le juke-box. Nous n'avons payé que pour avoir le *droit d'utiliser le programme*. La chose importante à retenir est qu'avec la plupart des licences logicielles fermées, on ne vous vend rien que vous pouvez garder.

On ne vous vend que le droit d'utiliser le logiciel dans des circonstances très particulières. Si je stipule dans la licence d'un jeu d'échecs une clause "ce jeu ne peut être utilisé que si vous vous mettez un slip vert fluorescent sur la tête," légalement ceux qui n'en portent pas n'ont pas le droit d'exécuter le programme. Et ce même après qu'ils m'aient payé pour obtenir une licence. C'est là que la nuance entre *vendre des licences* (location) et *vendre un logiciel* (achat) devient importante.

Quand les gens disent "Je vais acheter une copie de Photoshop," ils devraient dire "Je vais acheter une licence m'autorisant à utiliser Photoshop, en espérant que je remplisse toutes les conditions stipulées dans le contrat de licence."

L'*achat* implique la propriété, et nous savons tous que si nous pouvons faire ce que nous voulons de la 306 coupé cabriolet que nous avons acheté au garage au coin de la rue, nous n'avons pas le droit de monter des pneus lisses et un aileron de compétition sur une voiture louée chez Europcar. Dans ce dernier cas, nous nous sommes mis d'accord avec l'entreprise sur un ensemble de conditions dans lesquelles nous pouvons utiliser une de leurs voitures, contre paiement. Si nous ne respectons pas les termes de notre accord (par exemple en changeant les pneus et en abaissant la suspension), alors Europcar a parfaitement le droit de nous interdire d'utiliser son véhicule. Je pense que vous commencez à saisir l'idée.

A ce stade, la plupart des gens diront "Et alors ? Je fais tourner MS Word/Windows. Il fait ce dont j'ai besoin. Pourquoi est ce que je devrais m'inquiéter ? Ils ne peuvent pas venir chez moi et m'embarquer mon ordinateur."

Cela nous mène vers le point suivant : le *contrôle*. Lorsque vous utilisez un logiciel sous une telle licence, vous avez très peu, voire pas de contrôle sur le logiciel. Je ne parle pas de pouvoir choisir l'économiseur d'écran ou la taille de la police de caractères, je parle de contrôle sur la façon dont le programme lui même fonctionne. Si un jour Apple décide que son système d'exploitation ne permettra plus de lire ou écrire des mails normaux, mais seulement des "Apple mails" (ou iMail ;), alors vous pouvez parier tout ce que vous avez que vous aurez très peu de recours pour l'en empêcher. "Dans ce cas je continuerai d'utiliser l'ancienne version - Ils ne peuvent pas changer ce que j'ai déjà," marmonnez vous en espérant que je ne vous entende pas. Vous avez raison, ils auraient probablement du mal à vous trouver, néanmoins ils sont bien dans leurs droits de rendre illégal le fait d'utiliser des anciennes versions de leur logiciel.

Je suis bien conscient que je parle principalement à des gens utilisant une version de Windows acquise "peu officiellement," mais restez quand même. En ignorant cette possibilité qu'ils ont de modifier les conditions d'utilisation de votre licence actuelle (oui, ils en ont le droit, c'est stipulé dans la licence originelle), vous êtes maintenant contraints d'utiliser des logiciels vieillissants et obsolètes. Youpie.

Vous savez combien de banques dans le monde utilisent encore OS/2 ?

Voyez vous, la façon dont les MP3 que vous écoutez permettent de stocker toute cette richesse musicale dans un si petit espace a été à l'origine développée et (très gentiment) publiée par le Fraunhofer Institute. Mais bien qu'ils nous aient donné les instructions pour utiliser leurs algorithmes pour stocker de la musique, cela ne signifie pas qu'ils nous laissent l'utiliser à notre guise. Loin de là.

Saviez vous que toute société qui vend un produit utilisant la technologie MP3 doit verser une rétribution au Fraunhofer Institute ? Voilà qui paye bien, et tant mieux. Mais saviez vous qu'ils ont également le droit de vous *empêcher d'utiliser leur technologie* ? Hmm... Cela signifie que, même si nous savons très exactement comment la technologie MP3 fonctionne, les gens qui possèdent les "droits" sur cette technologie conservent le contrôle sur qui peut l'utiliser. Peut être qu'un jour ils décideront qu'ils ne veulent plus que personne ne l'utilise, que tout le monde doit passer au MP4. Puis au MP5. De cette manière le Fraunhofer Institute maintient toujours un *contrôle*.

Les programmes que vous utilisez actuellement ont des fonctions qui vous plaisent, et accomplissent leurs tâches d'une façon qui vous est devenue familière. Une version future pourrait être totalement différente, mais parce que vous utilisez les algorithmes appartenant à d'autres pour stocker vos données, ils garderont le contrôle total sur vos productions. Il n'y a aucun moyen de changer cela. Nous nous sommes fourrés dans un beau guêpier.

"Oui mais ils n'enlèveront jamais (fonctionnalité ABC) de (programme XYZ) parce qu'ils savent que s'ils le font je changerai de logiciel." Oui, c'est presque vrai, bien joué. Nous commençons à voir ce qu'ils contrôlent vraiment : la *communication*. Lorsque j'écris un article sur papier, je peux sans problèmes admettre que n'importe quel francophone lettré pourra décider de déchiffrer ce que j'ai gribouillé sur ma feuille. Chacun est capable, s'il le souhaite, d'apprendre à lire le français afin d'avoir accès à mon document. Je peux donc être certain qu'il n'y a aucune barrière artificielle qui pourrait m'empêcher de communiquer par écrit. Néanmoins, la technologie a amoindri le potentiel de l'écriture sur papier, et je me suis mis à taper mes rapports pour l'école sur un Commodore 64 flambant neuf. Je me souciais peu de la façon dont étaient stockés ceux-ci, puisque je n'avais aucune intention de les communiquer sous forme électronique. Un message apparaissait "Veuillez insérer une disquette", c'est ce que je faisais. Si je voulais revoir mon rapport, il me suffisait de remettre la disquette et de cliquer sur "Ouvrir". La seule alternative était l'impression sur papier.

De nos jours, les choses sont un peu plus compliquées. Il m'apparaît comme superflu de taper un article, l'imprimer et l'envoyer physiquement à quelqu'un alors que je peux envoyer une copie sous forme "digitale" à qui je veux. Alors j'y vais, j'écris mon article avec MS Word et je l'enregistre, probablement au format "Document Microsoft Word".

C'est là que commencent les problèmes. Personne au monde ne sait *vraiment* comment ouvrir un "Document Microsoft Word", à l'exception de Microsoft. Il n'y a rien d'illégal en cela, de même qu'il n'y avait rien d'illégal à ce que mes rapports soient lisibles par mon Commodore 64 et pas par l'Atari de mon voisin. Le problème actuellement est que quelqu'un voulant être absolument certain qu'il puisse lire un document Word correctement est *obligé* d'utiliser Word, et donc de payer une licence, vendue exclusivement par Microsoft. Bien sûr, certaines personnes ont réalisé un travail impressionnant en réussissant à deviner partiellement la structure des documents Word (OpenOffice.org et LibreOffice par exemple), mais elles ne sont jamais à cent pour cent certaines de leur travail.

Aujourd'hui, nous devons payer quelqu'un pour pouvoir communiquer entre nous, sous forme écrite mais aussi sous forme musicale. Ce n'est pas particulier aux articles et aux mémos de bureau, la situation est la même pour les CDs et les DVDs. Si vous développez une méthode permettant de produire un CD pouvant être utilisé sur une chaîne hi-fi normale, vous devez verser des royalties. Pas d'exceptions.

Je vais m'éloigner un peu des logiciels et vous parler d'une chose nommée "Standards." Un standard est simplement une manière pour quelque chose de fonctionner. MP3 est un standard. DVD est un standard. PDF est un standard. Le tournevis cruciforme est un standard. HTML (le langage des pages du web) est un standard.

Un standard est ce à quoi les gens font référence quand ils disent "Tu sais quoi ? Je pourrais faire un lecteur MP3 vraiment génial. Voyons comment faire ça." Les standards me permettent d'acheter une roue qui ira sur ma voiture, et un boulon qui correspond à mon écrou. La plupart du temps on peut simplement consulter un standard - tel que la vis à tête cruciforme - et dire "Maintenant, je peux construire un tournevis cruciforme, parce que je peux voir comment cela fonctionne." Malheureusement, dans le monde de l'informatique, il est possible d'avoir des "Standards fermés," qui nous empêchent de "voir" comment une chose fonctionne. Si la personne qui a conçu cette chose ne vous dit pas explicitement comment elle fonctionne, vous ne *pourrez pas l'imiter* avec une certitude absolue.

Par exemple, si vous vouliez créer un programme qui pourrait enregistrer des documents Microsoft Word, vous auriez sans doute une conversation similaire à celle-ci :

Vous : Allo ? Oui, j'aimerais savoir comment les documents

Microsoft Word sont sauvegardés ; voyez vous, j'essaye...

Microsoft : Vous aimeriez savoir... quoi ?

Vous : J'aimerais savoir comment les documents Microsoft Word sont sauvegardés ; j'essaye de...

Microsoft : Je suis désolé, mais nous ne pouvons pas divulguer cette information.

Vous : Pourquoi ?

Microsoft : C'est un secret industriel. C'est notre propriété intellectuelle.

Vous : Mais j'ai pour 10 ans de rapports, d'articles, de notes, de photos, de musique et d'autres données chères enregistrées au format Microsoft Word. J'ai perdu ma copie de Microsoft Word, alors je vais demander à un ami informaticien de...

Microsoft : Je suis vraiment désolé, mais vous allez devoir acheter une nouvelle copie de Word si vous voulez accéder à vos fichiers.

Mais je peux lire mes MP3s sans avoir à acheter quoi que ce soit (excepté les CDs originaux, bien sur) !

Microsoft : Oui, mais MP3 est un standard documenté. Chez Microsoft nous croyons en un contrôle strict de notre propriété intellectuelle.

Vous : Mais je ne veux pas acheter une copie de Word.

Microsoft : Dans ce cas, je ne peux pas vous aider.

Vous : Mais si Word est un standard, est ce que tout le monde ne devrait pas savoir comment il fonctionne ?

Microsoft : Je suis désolé, mais toute personne souhaitant utiliser des documents Microsoft Word doit nous acheter une copie de Microsoft Word.

Vous : Bon, dans ce cas, pourriez vous les convertir pour moi ?

Microsoft : Non. Si vous souhaitez travailler avec des documents Word, vous devez acheter Microsoft Word.

Vous : Donc si un ami m'envoie un document Word par email, je dois acheter Word pour pouvoir lire ce que mon ami m'écrit ?

Microsoft : Oui monsieur.

Vous : Je vois. Vous savez que dans mon pays on en a pendu pour moins que ça ?

Microsoft : *clic*

Vous : Allo ?

A l'issue de cette conversation, il vous reste pour dix ans de rapports, d'articles, de notes, de photos et de musique enregistrés dans un format que personne ne sait ouvrir avec certitude tout en restant dans la légalité. Je vais le répéter, ce type de restriction n'est *pas illégal*.

Aucune entreprise n'est obligée d'expliquer le fonctionnement de ses programmes, et elles ne sont certainement pas obligées de nous laisser copier leur programme comme nous le voulons. L'utilisation de ces *Standards Fermés* conduit à ce que l'industrie connaît de plus en plus : l'enfermement des clients. C'est une stratégie très utilisée par les grands éditeurs de logiciels : vous devez continuer à acheter les produits de la même entreprise si vous voulez continuer à utiliser des logiciels à jour, et vous êtes dans la m.. si l'entreprise décide de retirer une fonctionnalité dont vous dépendez ou si elle refuse d'octroyer une licence à une entreprise avec laquelle vous devez collaborer.

Et elle pourrait également poser de gros problèmes aux utilisateurs d'anciennes versions - comme IBM qui refuse de supporter OS/2 - avec comme conséquence de laisser ceux qui utilisent encore ces logiciels se débrouiller seuls. Si les éditeurs de logiciels décidaient de ne pas intégrer un "Enregistrer sous ... Texte brut" (par exemple) dans leurs produits, vous ne pourriez pas les abandonner du tout. Ce principe s'étend à quasiment tout. Les spécifications des "Réseau Microsoft Windows" (alias NetBEUI), utilisés dans une grande majorité de réseaux domestiques, sont encore à ce jour totalement secrètes, laissant ceux voulant travailler avec ce système dans le noir, forcés d'en deviner le fonctionnement pour interagir avec (bravo à l'équipe de SAMBA).

Alors, comment pouvons nous effectivement avoir le contrôle des fichiers que l'on enregistre ?

Comme je l'ai dit précédemment, certaines entreprises publient les spécifications de leurs formats de fichiers - Adobe et ses fichiers PDF, le Fraunhofer Institute avec le MP3 - nous permettant ainsi de créer des outils permettant de lire nos MP3s, ou de les convertir en un CD audio.

Bien que ces entreprises conservent leur droits *intellectuels* sur ces formats, elles nous donnent accès à leurs entrailles en gage de leur bonne volonté.

Devrions nous donc n'utiliser que des formats bien documentés ?

Pas tout à fait. Comme nous l'avons découvert précédemment, si vous utilisez les algorithmes d'un autre pour stocker des données (que ce soit des photos, de la musique ou des rapports), celui-ci conserve le droit de décider *qui peut utiliser ses algorithmes*. C'est assez fourbe. Moi, en Australie, je peux écrire un article et l'envoyer à un ami au Spalaxstan. Mais en raison d'un embargo, Microsoft interdit la vente de ses produits là bas. J'utilise le format d'un autre (Microsoft), et je dois dépendre sur la capacité et la volonté de cette tierce partie de fournir à mon ami un moyen de consulter mon article.

C'est un pari risqué que je fais. Bien sur, je pourrais enregistrer mon article sous forme de discours, l'enregistrer au format MP3, dont je connais la structure, et lui envoyer. Mais le Fraunhofer Institute pourrait placer une restriction d'exportation de produits utilisant MP3 sur le Spalaxstan. Retour à la case départ.

Alors, à qui est ce que je peux *acheter* un logiciel, puis en faire absolument ce que je veux ? Techniquement, personne. Mais il y a des gens qui en donnent librement.

Je vais vous livrer un petit secret. Certains standards créés par de grandes corporations, tels que le PostScript d'Adobe, le prédécesseur du PDF, sont donnés librement, au vrai sens du terme. Aucune clause cachée. On nous a donné la documentation complète du standard, sur la façon de lire, écrire, transmettre et imprimer des documents PostScript, sans que nous ayons à payer de royalties. Et cela restera le cas à jamais, car Adobe ne peut pas rétracter ce généreux don. Si Adobe Corporation s'écroule, nous pourrions toujours utiliser nos documents PostScript en toute légalité. C'est une Bonne Chose.

Le second type de licence logicielle que j'avais mentionné en début d'article est le type "Ouvert." La plupart des licences ouvertes, à quelques différences mineures près, vous autorisent à copier, retirer, modifier ou recouvrir de fromage vert ce que vous voulez. Elles *donnent le logiciel*. Vous devrez peut-être payer pour la copie initiale du logiciel, mais une fois que vous avez cliqué sur "J'accepte" pendant l'installation de Red Hat Linux, vous êtes libre d'en faire ce que vous voulez. S'il y a une fonctionnalité que vous aimeriez bien, vous (ou un ami vivant au coin de la rue qui sait faire ce genre de choses) pouvez l'ajouter. Si vous voulez ajouter beaucoup de fonctionnalités et le revendre à quelqu'un d'autre, vous avez aussi le droit.

Si l'entreprise qui développait le logiciel coule, vous ou n'importe qui d'autre peut créer une entreprise et vendre une version améliorée de ce logiciel. Ou bien vous pouvez simplement continuer d'utiliser OpenOffice.org, avec la certitude absolue que vous pourrez toujours avoir accès à vos documents, quelles que soient les circonstances. Voyez-vous, le logiciel "libre", par sa nature même, permet à *tout le monde* de savoir comment le logiciel fonctionne. Cet esprit de "Liberté" est basé sur l'idée que personne ne devrait être contraint de dépendre sur une tierce partie pour pouvoir utiliser ce qui leur appartient.

Vous vous souvenez de ce qu'est un "Standard" ?

De l'importance du Logiciel Libre

Il existe des "Standards Ouverts." Vous voyez probablement ou cela mène, mais je vais néanmoins l'expliquer. Un standard ouvert définit comment une chose fonctionne, mais *n'appartient à personne*. Bien sur, il peut y avoir une organisation à but non-lucratif chargée de tenir à jour une référence. Mais personne ne doit payer qui que ce soit pour écrire une page HTML, puisque c'est un standard ouvert.

Maintenant imaginez le pouvoir obtenu en combinant les logiciels libres et les standards ouverts. Tout le monde pourrait communiquer librement, sans dépendre de personne d'autre.

Cela existe déjà. Ca s'appelle l'Open Source et le Logiciel Libre.

Personne ne pouvait jamais accéder (légalement) à suffisamment d'informations pour lire à la perfection un document Microsoft Word, ou vendre un lecteur de MP3 sans payer des royalties. Mais l'heure où je vous parle, des milliers de logiciels lisent et écrivent (à la perfection) des documents OpenOffice.org, des fichiers audio OGG Vorbis, des images PNG et une quantité innombrable d'autres formats *ouverts*. Imaginez que le Ministère des Finances stocke ses données au format Microsoft Excel, et que Microsoft fasse faillite.

La situation serait alors bien plus que simplement gênante.

Les standards "Ouverts" sont la propriété de la communauté. Votre propriété. Celle de vos voisins. Celle de votre patron et de votre meilleur ami. Il n'y a pas de rançon à verser parce qu'ils appartiennent à tout le monde. Pourquoi cela arrive-t-il ? Il y a des gens qui croient qu'en partageant nos connaissances nous pouvons créer des choses plus grandes et meilleures que si nous travaillons seuls dans notre coin.

Ces standards existent, et sont disponibles facilement. Allez essayer OGG Vorbis à la place de MP3. Essayez OpenOffice.org ou LibreOffice à la place de Microsoft Office. Essayez linux à la place de Windows. Ce n'est pas une question de politique, c'est une question de savoir si vous - en tant qu'individu, organisation ou entreprise - pensez qu'il est bon de dépendre d'une tierce partie pour l'accès à vos données. Il n'y a que la liberté à gagner.

Le logiciel "Libre", cela entraîne la liberté. Ne vous laissez pas enfermer simplement parce qu'il paraît plus simple de se laisser faire. Ne laissez pas d'autres contrôler votre vie. Oui, vous pouvez travailler tout aussi bien, voire même mieux qu'avant, et vous avez la garantie de garder le contrôle.

Article originel écrit par **Sean Cohen** pour **OSNews**.

Traduit en français par **David Anderson**.

Relectures et suggestions par Adrien Kunysz, Thomas Petazzoni, Alexandre Belloni, Nicolas Bouillon et Stéphane Martin